

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2015**

Etaient présents : M RIGHI, Maire, M. PIERMANTIER- M. TROMBINI- M. PACINI- Mme JOLY
-Mme PAULUS - Adjointes,
Mme MALANDRA – M. RUGGIERI - Mme MONTI - M. MORANDA - Mme FREITAS-Mme
ZACCAGNINI- M. NAPOLI – Mme SOLIDA- M. LECLERC.

Absents représentés :

Mme SUJKOWSKI qui donne procuration à Mme PAULUS.
M. MANOCCHI qui donne procuration à M. PACINI.
Mme CAILLOU qui donne procuration à Mme MONTI.
M. CAMELLE qui donne procuration à M. PIERMANTIER.
M. REBOIS qui donne procuration à M. NAPOLI.
Mme PEDONE qui donne procuration à M. RIGHI.
M. LAVANDIER qui donne procuration à M.TROMBINI.

Absente : Mme BERBACHE.

Secrétaire : Mme FREITAS.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle la Dotation de Solidarité 2015 de 2 500 euros pour l'acquisition de deux tableaux numériques auprès de la Société LBI Systèmes pour un montant de 7 800 euros H.T.

- DECIDE de solliciter auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle la Dotation d'Investissement transitoire 2015 de 8 114 euros pour les travaux de réfection de la façade avant de l'école Jean de la Fontaine, d'un montant de 25 070.76 € H.T., réalisés par l'entreprise SOVILLA.

-DECIDE de voter les subventions suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale :..... 10 000 €
- Office Municipal des Sports :..... 750 €
- Coopérative Ecole Jean de la Fontaine :..... 500 €
- Club de football C.S.G. :..... 500 €
- A.C.A.M. :..... 300 €
- Commune de Longlaville : 280 €

- APPROUVE l'acquisition d'une licence de débit de boissons de IVème catégorie appartenant à M. Philippe CACCIA, pour un montant de 4 500 € (quatre mille cinq cents euros), les frais liés à cette vente étant à la charge de la Commune.

- DECIDE de vendre à M. RAMDEDOVIC Munir domicilié 3. Rue Principale à OTTANGE, la parcelle cadastrée section AB N° 237 sise rue Carnot, d'une contenance de 7 ares 19 centiares, au prix forfaitaire de 50 000 € (cinquante mille euros) hors droits et taxes.

DIT que les frais découlant de cette vente sont à la charge de l'acquéreur,
CHARGE Maître LEZER, Notaire à Villerupt, d'établir l'acte de vente.

- DEMANDE la soumission au régime forestier de la parcelle cadastrée ZB n°24 d'une surface de 0,0605 ha.

- DECIDE conformément à l'aménagement de la forêt communale de Hussigny-Godbrange, la mise en vente des coupes suivantes :

- Parcelles n°13 al, 8 r, 13 r, 15 r, 104 al : Vente de bois façonnés et cession de bois de chauffage.
- Parcelle n° 9 a2 : Vente en bloc et sur pied.
- Parcelles n°106 r et 107 r : Vente de bois façonnés

- DECIDE, conformément à l'aménagement de la forêt communale – territoire de Morley, la mise en vente des coupes sur les parcelles n° 4, 15, 16, 17, 54, 55, 63, 64, 47, 48, 49 selon les destinations suivantes :

- Vente en bloc et sur pied des parcelles n° 15, 16, 17, 54, 55 et 63.
- Exploitation en régie des arbres de futaie, des feuillus précieux et vente sur pied à la mesure des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage des parcelles n° 4, 64, 47, 48 et 49.

-DESIGNE Monsieur Bruno TROMBINI Délégué de la Commune de Hussigny-Godbrange à l'AGAPE Lorraine Nord suite à la modification des statuts de l'AGAPE.

- EMET un avis FAVORABLE à la modification de l'article 2 des statuts de EVICOM 2000, tel qu'il résulte de la délibération du 24 mars 2015, pour prendre en compte l'évolution de son réseau et du service proposé.

-PREND ACTE du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés établi par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy tel qu'il a été présenté au Conseil communautaire du 25 juin 2015.

-APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée portant sur les bâtiments communaux pour une période 6 ans,
AUTORISE Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'Ad'AP auprès de Monsieur le Préfet de Meurthe-&-Moselle.

Fait à Hussigny-Godbrange, le 15 septembre 2015.

**Le Maire,
Laurent RIGHI**